

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 23 juin 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/039/VET

DGA VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES -Attribution de subvention à des associations œuvrant dans le domaine de l'agriculture urbaine, de la sensibilisation à l'environnement et à l'alimentation durable, de l'environnement et de la biodiversité

2026-834-DGAVD-DTEM

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille est engagée dans un projet qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus durable. La mise en oeuvre des politiques publiques en matière d'agriculture urbaine, d'alimentation durable, d'environnement et de biodiversité implique également de soutenir le tissu associatif oeuvrant dans ces domaines afin que toutes les Marseillaises et Marseillais et notamment les plus jeunes d'entre eux puissent en bénéficier dans leur vie quotidienne présente et à venir.

C'est pourquoi, en 2026, la Ville de Marseille souhaite soutenir des associations qui proposent des projets d'intérêt général local entrant pleinement dans le champ de la politique municipale.

Par délibération n°25/788/AGE du 18 décembre 2025, des associations oeuvrant dans les domaines de l'agriculture urbaine, la sensibilisation à l'environnement et à l'alimentation durable, l'environnement et à la biodiversité, qui présentaient un besoin essentiel de stabiliser leur trésorerie, de sécuriser le paiement des salaires et de fonctionner dans les meilleures conditions dès le début de l'année se sont vues attribuées un acompte pour l'année 2026 limité à 50% du montant alloué sur l'année 2025. Aussi, il est proposé d'attribuer un complément de subvention aux associations présentées en annexe (tableau 1) dont le montant total s'élève à 80 500 Euros (quatre-vingt mille cinq cents Euros). Il est également proposé d'octroyer des nouvelles subventions en action ou en fonctionnement aux associations présentées en annexe (tableau 2) dont le montant total s'établit à 234 500 Euros (deux cent trente quatre mille cinq cents Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA LOI N° 2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS
DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES
ADMINISTRATIONS
VU LE DECRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001 PRIS POUR
L'APPLICATION DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI N°2000-321 RELATIF A
LA TRANSPARENCE FINANCIERE DES AIDES OCTROYEES PAR
LES PERSONNES PUBLIQUES
VU LA DELIBERATION N°25/788/AGE DU 18 DECEMBRE
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée l'attribution d'un complément de subvention, en action ou en fonctionnement, aux associations présentées en annexe (tableau 1) pour un montant total de 80 500 Euros (quatre-vingt mille cinq cents Euros).

ARTICLE 2 Est approuvée l'attribution de subventions, en action ou en fonctionnement, aux associations dont le détail est présenté en annexe (tableau 2) pour un montant total de 234 500 Euros (deux cent trente quatre mille cinq cents Euros).

ARTICLE 3 Sont approuvés les avenants et les conventions de subventionnement, ci-annexés, fixant les modalités d'attribution de la subvention, passés avec les associations concernées.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer les avenants et les conventions de subventionnement, ainsi que tout document s'y rapportant.

ARTICLE 5 Le montant de la dépense s'élève à 315 000 Euros (trois cent quinze mille Euros) et sera imputé sur les crédits du budget de fonctionnement 2026 de la Direction de la Transition Ecologique et des Mobilités chapitre 65 - natures 65748.1 et 65748.2 - fonctions 70, 76, 820 - services, 01176, 01323, 01313, 01022, **01353, 01333, 01086.**

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité
Déport de Jean-Marc SIGNES**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**